

*Initiatives parlementaires*

Mais revenons à l'idée générale de la motion. Le député porte une accusation énorme contre le gouvernement en disant que celui-ci a abandonné l'industrie. Tous les Canadiens reconnaissent l'importance des transports dans une économie comme la nôtre. Ils sont indispensables, quelle que soit la façon dont on gagne sa vie. Dans un pays qui a une aussi grande superficie que le Canada et une aussi petite population, il faut tout transporter sur d'énormes distances.

Chaque jour, 140 000 Canadiens utilisent un des modes de transport public interurbain, soit l'avion, l'autobus ou le train, et près de deux millions de tonnes de marchandises sont transportées par train, par camion ou par bateau. Les producteurs et les expéditeurs canadiens évoluent dans un contexte mondial dont les paramètres sont définis par la concurrence internationale. Pour assurer notre prospérité économique, il est donc essentiel de créer et de maintenir un système de transport efficace, adaptable, sécuritaire ainsi que productif et de réduire au minimum les coûts des services de transport pour les usagers du système.

Très tôt dans son mandat, le gouvernement s'est aperçu qu'il fallait modifier le cadre de la réglementation économique des transports pour que ce secteur puisse croître et disputer aux autres la clientèle des expéditeurs et des voyageurs. Beaucoup de règlements qui étaient en place lorsque nous avons pris le pouvoir étaient en fait devenus des obstacles à la croissance, à l'innovation et à la compétitivité dans le secteur canadien des transports. La suppression de ces obstacles, tout en préservant la sécurité des Canadiens, est devenue une priorité dans nos efforts de renouveau économique.

Le gouvernement, s'efforçant d'améliorer la compétitivité du Canada, a entrepris un vaste processus de consultation sur une période de deux ans, ce qui comprenait un examen parlementaire. Cette démarche a abouti à l'implantation d'un nouveau régime de réglementation économique des transports au Canada le 1<sup>er</sup> janvier 1988.

La Loi de 1987 sur les transports nationaux et la Loi de 1987 sur les transports routiers constituaient pour le secteur des transports un nouveau cadre législatif. Ce cadre se fondait sur le principe selon lequel la concurrence et les lois du marché sont les meilleurs moyens d'assurer aux Canadiens des moyens de transport efficaces, au plus bas coût possible.

Cette mesure législative n'a pas déréglementé la sécurité ni diminué de quelque façon que ce soit son importance. En fait, elle renforçait l'importance de la sécurité en en faisant pour la première fois le principe fondamental de notre politique nationale en matière de transport.

La réglementation économique de l'industrie du transport a été réduite au minimum, ou modifiée dans le cas des chemins de fer, de façon à stimuler le mieux possible la concurrence. La plupart des entraves qui nuisaient à l'efficacité de nos transporteurs ont été éliminées. Dans ce contexte plus compétitif, les transporteurs sont en mesure de fournir le meilleur service possible, au meilleur prix, et de contribuer à la croissance économique dans tous les secteurs de l'économie.

Il s'agit de changements fondamentaux apportés à notre système de réglementation, mais je nie catégoriquement les accusations de l'opposition voulant que ces changements aient été apportés sans tenir compte de leurs répercussions sur nos industries du transport.

Notre gouvernement a demandé des rapports annuels durant une période de quatre ans à l'Office national des transports afin d'évaluer les répercussions de ces changements. Nous avons aussi prévu un examen global, au cours de la cinquième année, soit en 1992, afin d'évaluer l'incidence de ces changements.

L'inclusion d'un tel processus d'examen global dans une loi est une mesure inhabituelle. Toutefois, le gouvernement a reconnu dès le début que la réforme de la réglementation exigeait un suivi attentif. Si des rajustements s'étaient avérés nécessaires pour atteindre les objectifs de la réforme, le gouvernement aurait été prêt à réagir, indépendamment de ce qu'on a pu dire au cours des deux derniers jours de débat. Je dis cela sans diminuer d'aucune façon l'ampleur de la tragédie qui est survenue. Il est important de consigner au compte rendu le genre d'améliorations apportées aux services aériens du Canada depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement. Avant que ces changements ne soient apportés à la réglementation, des contrôles étaient exercés sur l'entrée, la sortie. . .

**M. Milliken:** Les lignes aériennes faisaient de l'argent.

**M. Bosley:** Oui, toutes les lignes aériennes de l'Amérique du Nord étaient rentables. Il est typique du député de Kingston et les Iles de vouloir prétendre, parce qu'Air Canada a perdu de l'argent l'an dernier, alors que tous les transporteurs aériens des États-Unis ont perdu, au cours des trois dernières années, plus d'argent en proportion de